

ANNEXE N° 3

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2026**

(ROB)

Servant de support au Débat
d'orientations
Budgétaires
(DOB)

Comité syndical
11 décembre 2025



Une autre vie s'invente ici

PREAMBULE	3
LE CADRE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	3
INTRODUCTION – CONTEXTE DE CONSTRUCTION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	5
PARTIE I – EVOLUTIONS BUDGETAIRES 2021-2025	6
1 - Evolution 2021-2025 : analyse globale	6
2 - Evolution 2021-2025 : analyse détaillée par section.....	7
3 – Evolution 2021-2025 : résultat	12
4 - Etat de la dette.....	12
5 - Les indicateurs financiers	13
PARTIE II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	15
I. BUDGET DE FONCTIONNEMENT	15
1 - Présentation globale	15
2 – Estimation détaillée	16
II. BUDGET D'INVESTISSEMENT :.....	21
1 - Présentation globale	21
2 - Estimation détaillée	22
1. Evolution toutes sections confondues (fonctionnement et investissement)	25
2- Détail de la section de fonctionnement 2026 par orientation	31
3 – Détail de la section d'investissement par orientation.....	32
PARTIE III – STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS.....	33
1 – Evolution 2022 – 2025 en équivalent temps plein.....	33
2 – Evolution des effectifs rémunérés en 2025	35
4 - Récapitulatif des effectifs rémunérés prévus en 2026.....	37

Préambule

Dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin communique un rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité.

Ce rapport donne lieu ensuite à un débat au Comité syndical. Une délibération spécifique atteste de sa tenue.

Le présent rapport présente les orientations budgétaires pour l'année à venir, les éventuels engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il est établi sur la base des missions confiées au Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin formalisées dans sa Charte et des engagements pris auprès des financeurs, en particulier auprès de la Région dans le cadre du Contrat Parc 2023-2026.

Le cadre des orientations budgétaires

Les orientations budgétaires 2026 s'appuient sur l'estimation des réalisations budgétaires de l'année 2025 : celles-ci seront présentées au Comité syndical de manière plus précise lors de l'examen du budget primitif.

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin poursuit une double ambition : la préservation d'un territoire à haute valeur environnementale et son développement durable.

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin a des missions impératives à exercer, missions qui sont inscrites dans le code de l'environnement et reprises dans sa charte :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages.
- L'aménagement du territoire, en contribuant à la définition et l'orientation des projets d'aménagement.
- Le développement économique et social, en animant et coordonnant les actions pour assurer une qualité de vie sur le territoire.
- L'accueil, l'éducation et l'information du public.
- L'expérimentation et la recherche.

Ces missions, le Parc les porte au service du territoire et de ses habitants. Elles sont mises en œuvre dans la mesure des moyens dont il dispose.

Elles ont été formalisées dans la Charte du Parc couvrant la période 2018-2033 au travers de 3 axes et 8 orientations elles-mêmes déclinées en 38 mesures.

AXE 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale. Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales	Orientation 1 – Préserver un haut niveau de richesse des milieux et des espèces
	Orientation 2 – Accompagner la mutation des paysages
	Orientations 3 – Améliorer la gestion partagée de l'eau
	Orientation 4 – Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel
Axe 2 – Millevaches, territoire en transition. Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement	Orientation 5 – Stimuler la production et la valorisation des ressources locales
	Orientation 6 – Devenir un territoire à énergie positive
Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur. Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant.	Orientation 7 – Transmettre les savoirs du territoire
	Orientation 8 – Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Le rapport d'orientation budgétaire a pour vocation d'apporter aux élus des informations sur la situation budgétaire et financière de la collectivité ainsi que ses effectifs afin d'éclairer les perspectives budgétaires qui sont proposées.

Il expose dans une première partie les évolutions constatées sur les exercices précédents. Les éléments concernant l'exercice 2025 ont été inscrits au vu des opérations constatées dans la comptabilité jusqu'à fin octobre et en tenant compte de l'estimation des opérations à finaliser d'ici la fin d'exercice. Ces données sont indiquées à titre estimatif en l'attente du vote du compte financier unique par le Comité syndical.

Sur la base de ces évolutions, les perspectives pour l'année 2026 sont présentées en seconde partie.

Enfin, la dernière partie présente un éclairage particulier sur la structuration et l'évolution des effectifs.

INTRODUCTION – Contexte de construction des orientations budgétaires 2026

Le contexte national depuis la fin de l'année 2024 a rendu l'élaboration des orientations budgétaires 2026 plus délicate que précédemment. L'annonce de mesures d'économie nationales avait conduit la Région Nouvelle Aquitaine à prévoir en 2025 un budget très contraint. Il semblerait que cette réduction soit reconduite également sur le budget 2026.

A ce jour, la Région Nouvelle Aquitaine n'a pas encore fait connaître précisément ses arbitrages définitifs. Il reste donc encore une incertitude sur les conséquences à attendre pour le Parc naturel régional de Millevaches.

Les hypothèses qui ont été retenues suite aux différents échanges avec la Région sont les suivantes :

- Maintien de la contribution statutaire de la Région au même niveau qu'en 2025,
- Diminution de la subvention du Contrat parc de 25.000 € s'ajoutant à la baisse de 106 000 € appliquée en 2025,
- Suppression des subventions d'investissement initialement prévues au Contrat parc.

De son côté, l'Etat devrait maintenir le même niveau de financement (dotation annuelle + subvention) qu'en 2025.

Enfin, il est proposé de ne pas augmenter les contributions statutaires des communes et communautés de communes, comme c'est le cas depuis 2020.

Dans la mesure où parallèlement les charges courantes continuent à progresser du fait de l'inflation (même si cette dernière est plus modérée) tandis que les charges de personnel augmentent naturellement du fait de mesures à portée nationale ou de mesures individuelles, il est nécessaire de porter un effort particulier sur l'ensemble des dépenses de la collectivité. Par ailleurs, au niveau des investissements, certaines opérations qui avaient pu être prévues sont mises en attente.

Pour l'année 2026, le Parc naturel régional présente donc des orientations budgétaires prudentes mais l'essentiel des actions engagées est maintenu.

Par ailleurs, la perspective de nouveaux financements (Europe, Etat...) nous permet malgré tout d'envisager le lancement de nouveaux projets dans le cadre des objectifs de la Charte.

Enfin, l'absence d'endettement de notre collectivité ne fait pas peser de contrainte supplémentaire sur le budget.

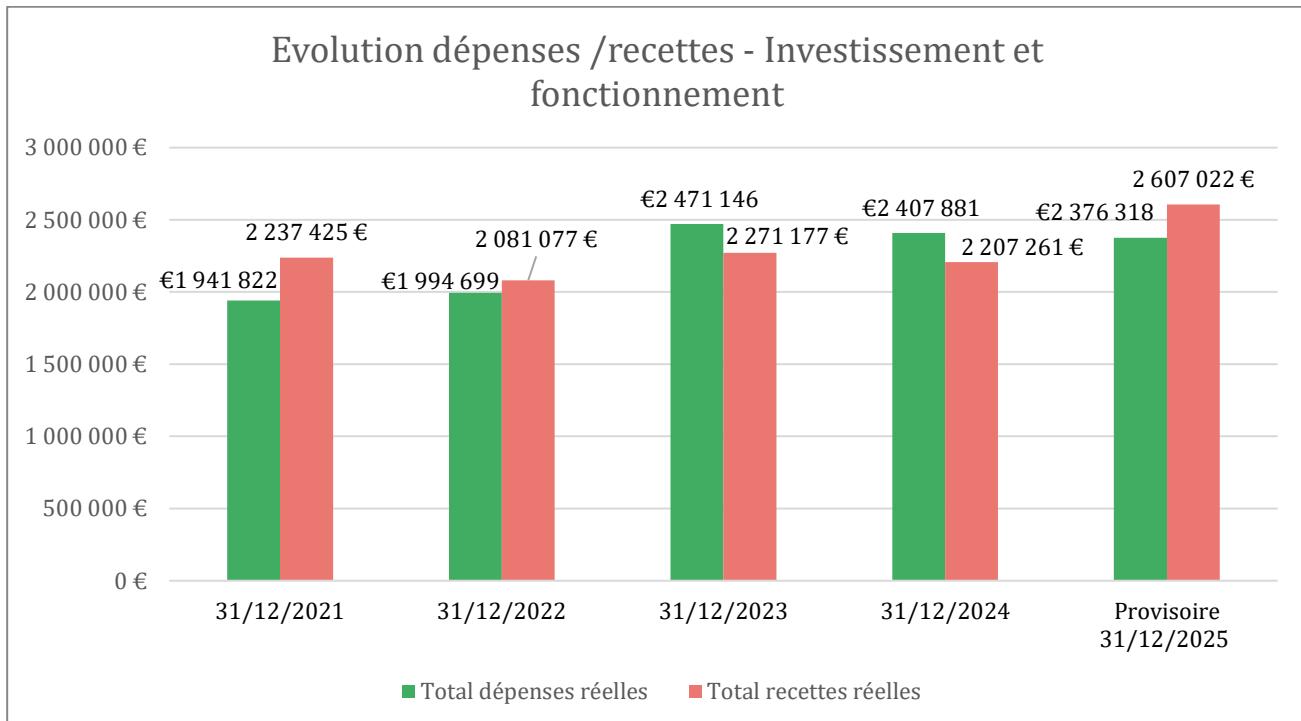
C'est sur ces bases que le présent document détaille les orientations budgétaires qui sont proposées au Comité syndical.

PARTIE I – EVOLUTIONS BUDGETAIRES 2021-2025

Cette première partie retrace les évolutions et dynamiques des exercices antérieurs. Afin de présenter les évolutions sur les cinq exercices allant de 2021 à 2025, seules les dépenses et recettes réelles ont été prises en compte.

Les opérations dites d'ordre (transferts entre les sections de fonctionnement et d'investissement ne correspondant pas à des décaissements ou encaissements réels) ainsi que les résultats reportés d'un exercice à l'autre, ne sont donc pas indiqués.

1 - Evolution 2021-2025 : analyse globale



Depuis 2023, il est constaté une amplification des actions et la réalisation d'investissements structurants.

Pendant l'année 2025, le parc continue de développer ses actions, notamment sur :

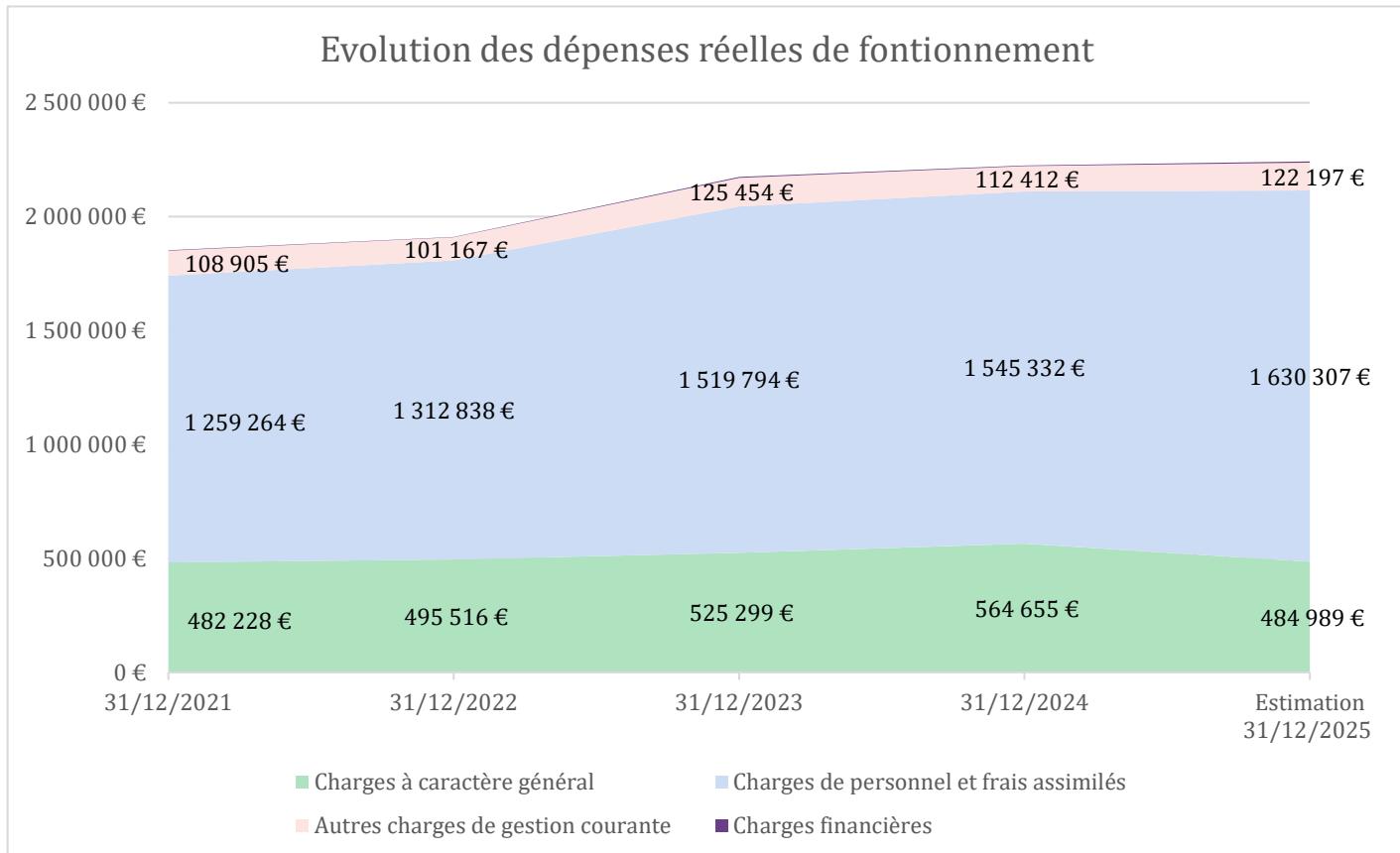
- l'axe 1 de la Charte (préservation des richesses) : missions Natura 2000, Abeilles sauvages, aménagement des cours d'école, aménagement de bourgs, mission Eau
- l'axe 2 de la Charte (valorisation des ressources) : stratégie climat, mobilité

Des investissements pour 133 925€, dont 49 147€ au bénéfice de collectivités du territoire (opérations pour compte de tiers) sont réalisés. Ils sont détaillés plus loin dans le document.

Parallèlement, il faut noter que les retards importants dans le traitement des demandes de subvention constatés en 2024 ont été régularisés en 2025, ce qui explique la hausse des recettes sur cet exercice.

2 - Evolution 2021-2025 : analyse détaillée par section

A - Section de fonctionnement-dépenses



	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	Estimation 31/12/2025
Charges à caractère général	482 228 €	495 516 €	525 299 €	564 655 €	484 989 €
Charges de personnel	1 259 264 €	1 312 838 €	1 519 794 €	1 545 332 €	1 630 307 €
Autres charges de gestion courante	108 905 €	101 167 €	125 454 €	112 412 €	122 197 €
Charges financières	1 810 €	2 209 €	4 127 €	1 941 €	4 901 €
Charges exceptionnelles	- €	83 €	798 €	209 €	- €
Dotations aux provisions	- €	- €	13 734 €	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES	1 852 207 €	1 911 813 €	2 189 206 €	2 224 549 €	2 242 394 €

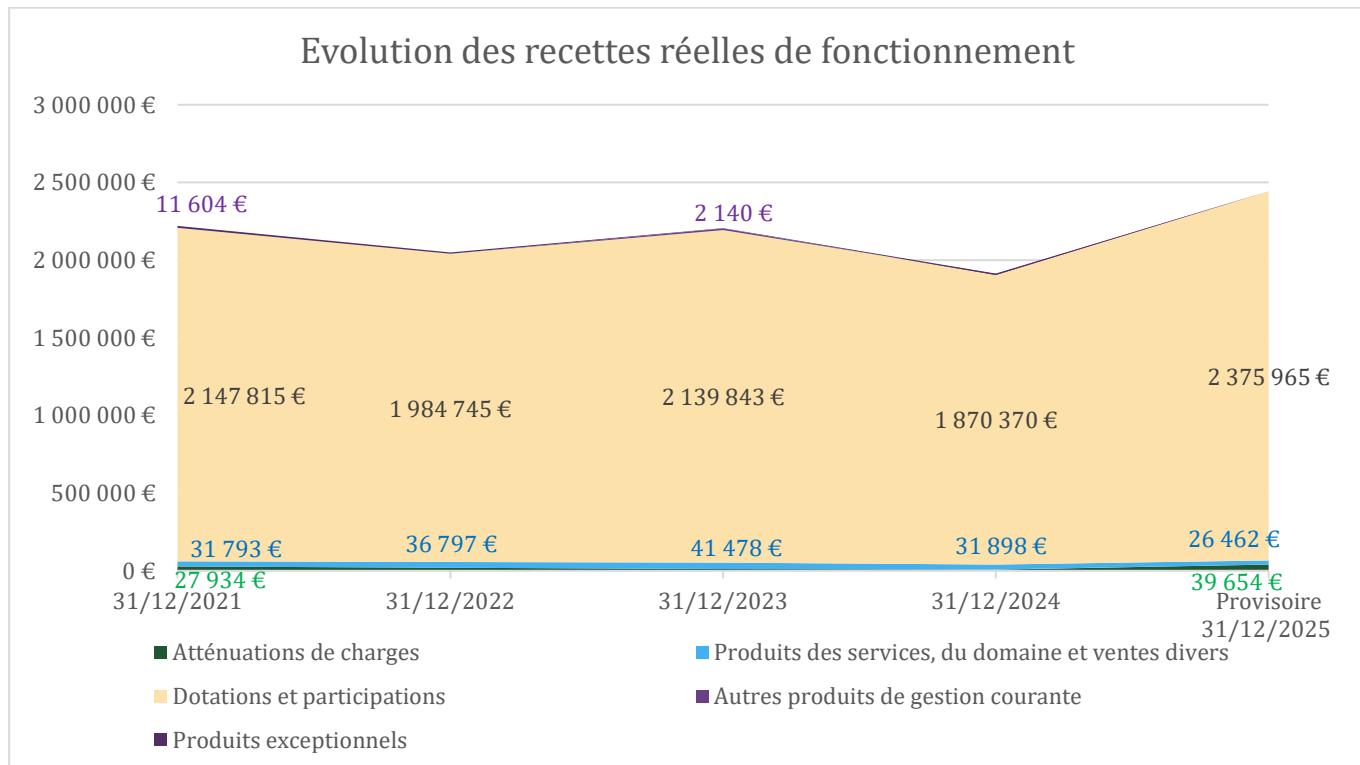
En 2025, les charges à caractère général diminuent légèrement suite, notamment, au transfert de certaines opérations pour comptes de tiers en section d'investissement afin de se conformer à l'instruction comptable M57 (études d'aménagement des cours d'école par exemple). De plus, en 2024, il avait été organisé 3 jours de festivité à l'occasion des 20 ans du parc pour lesquels le parc avait engagé des dépenses qui n'avaient pas matière à être répétées en 2025.

L'augmentation des charges de personnel est la traduction de la mise en œuvre de nouvelles actions, notamment pour des emplois créés en cours d'année 2024 et maintenant présents en année pleine (projets mobilité inclusive et ressource en eau).

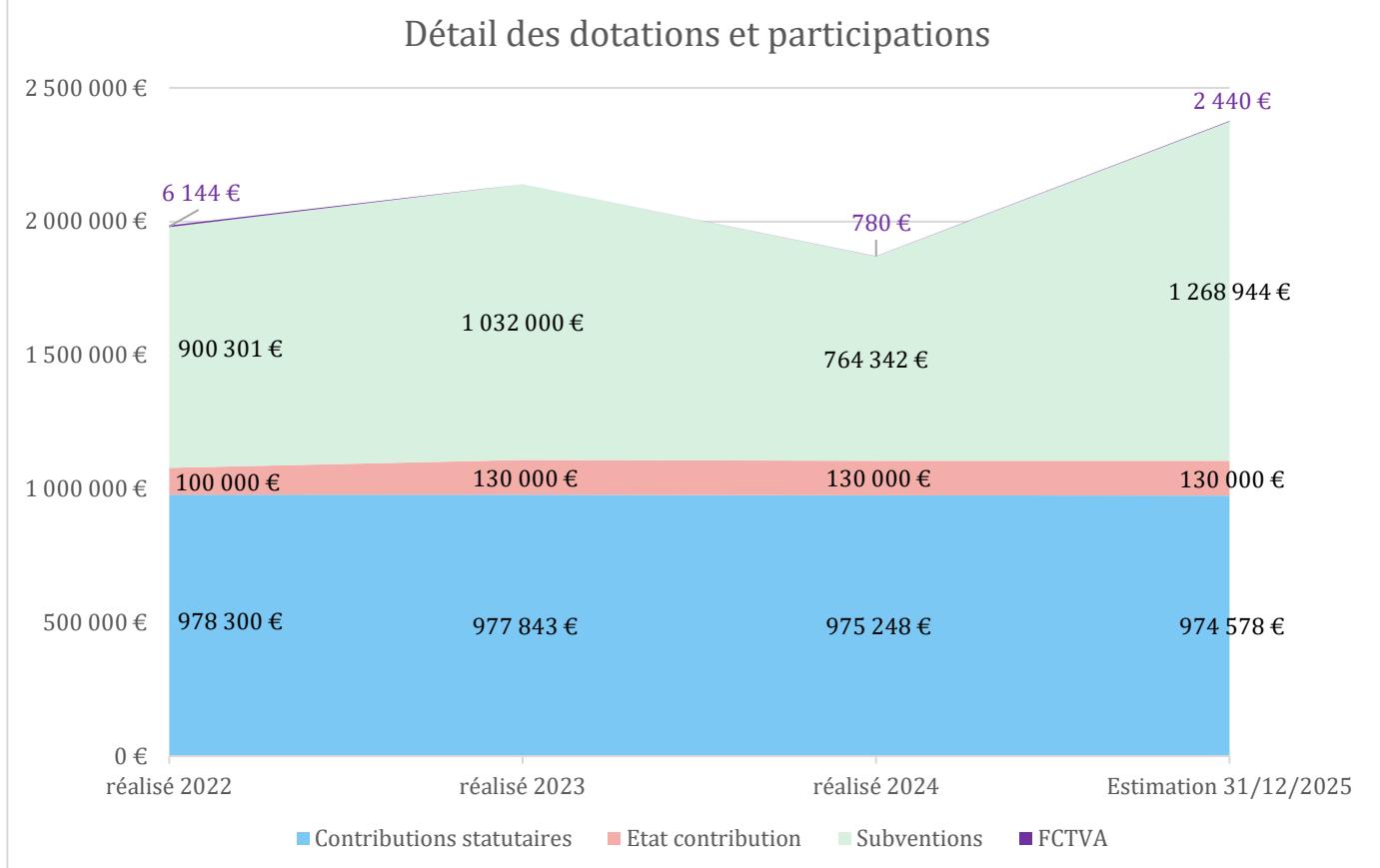
Par ailleurs, deux mesures à portée nationale ont eu une incidence sur le montant des charges de personnel en 2025 : la participation obligatoire des employeurs publics au financement de la prévoyance pour leurs agents et la hausse de la cotisation patronale pour le régime de retraite des fonctionnaires (+3%).

Enfin, le remplacement de trois agents en congé maternité a occasionné des frais de remplacement pour un montant de plus de 26 000 €. En contrepartie, des remboursements de la Sécurité sociale et de l'assurance statutaire sont enregistrés en recettes.

B - Section de fonctionnement-recettes



Détail des dotations et participations



	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	Estimation 31/12/2025
Atténuations de charges	27 934 €	19 806 €	11 495 €	7 990 €	39 654 €
Produits des services, du domaine et ventes divers	31 793 €	36 797 €	41 478 €	31 898 €	26 462 €
Dotations et participations	2 147 815 €	1 984 745 €	2 139 843 €	1 870 370 €	2 375 965 €
Autres produits de gestion courante	402 €	239 €	10 218 €	- 6 175 €	814 €
Produits exceptionnels	11 604 €	7 860 €	2 140 €	9 540 €	- €
Reprise de provisions				6 734 €	- €
TOTAL RECETTES REELLES	2 219 548 €	2 049 447 €	2 205 174 €	1 920 357 €	2 442 895 €

En 2024, un retard important dans le traitement des dossiers de demandes de subvention par les services instructeurs n'avait pas permis d'enregistrer les recettes correspondant à certaines actions (Natura 2000, Mission éducation pour les principaux). En 2025, l'instruction de ces dossiers a permis la régularisation de ces recettes dans les comptes.

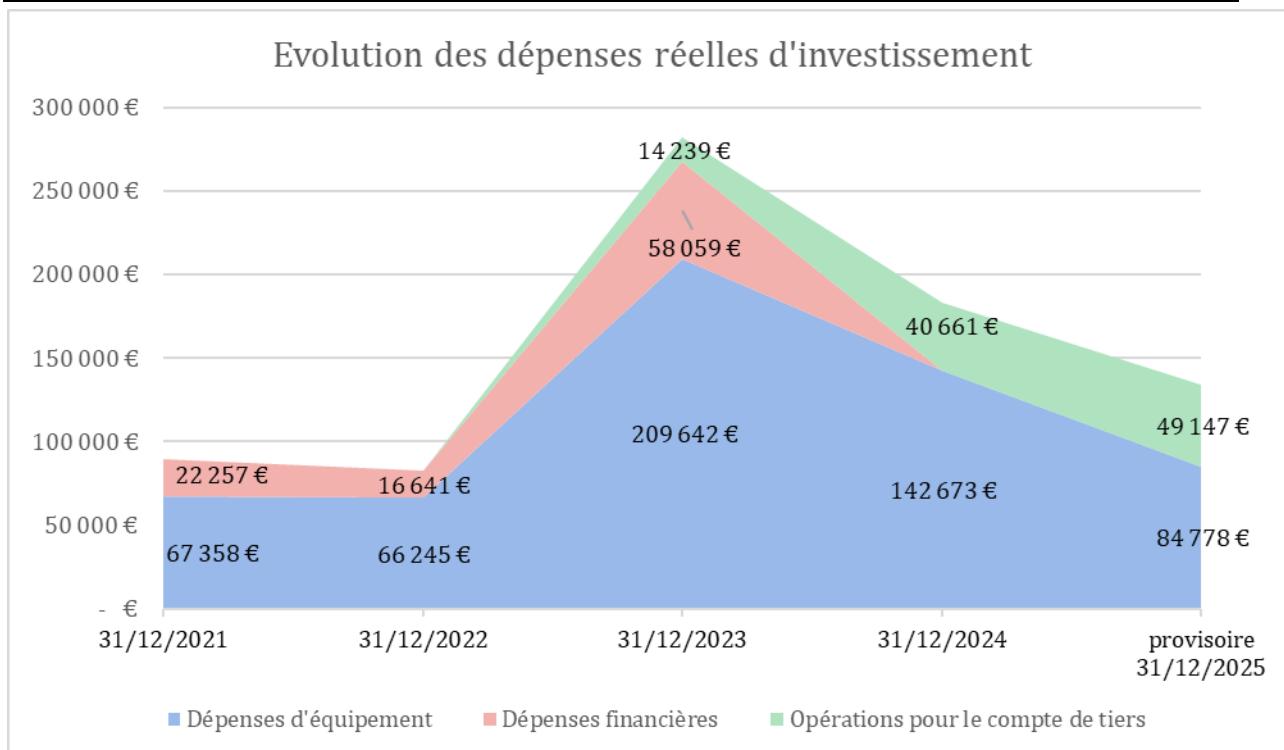
Chaque année, les dotations et participations génèrent la principale ressource du fonctionnement.

Au sein de ces dotations et participations :

- Les contributions statutaires sont restées stables sur les dernières années.
- Après une forte augmentation en 2023, la dotation de l'Etat reste stable depuis.
- Les subventions ont enregistré une progression sensible d'environ 370 000 € depuis 2022. Cette hausse exprime la mobilisation de nouveaux financements afin de réaliser les nouvelles actions. A contrario, depuis 2025, il est constaté une baisse des taux de subventions de la Région Nouvelle Aquitaine au niveau du contrat parc.

Les produits en atténuation de charges connaissent une progression sensible en 2025 du fait des remboursements par la Sécurité sociale et par l'assurance statutaire liés aux arrêts de travail pour maladie ou maternité des agents de la collectivité.

C - Section d'investissement-dépenses



Depuis 2023, le parc a relancé les investissements, en particulier des nouvelles immobilisations dans le cadre des missions du Parc dont, pour 2025 :

- Achat de matériel de protection contre les grands prédateurs,
- Le développement de la qualification du site de la maison du Parc (aménagement, borne à histoire, signalétique),
- Achat de matériels d'informatique et de téléphonie mobile pour remplacer les matériels qui ne pouvaient plus bénéficier des mises à jour de sécurité,
- Achat de matériel de suivi des milieux aquatiques.

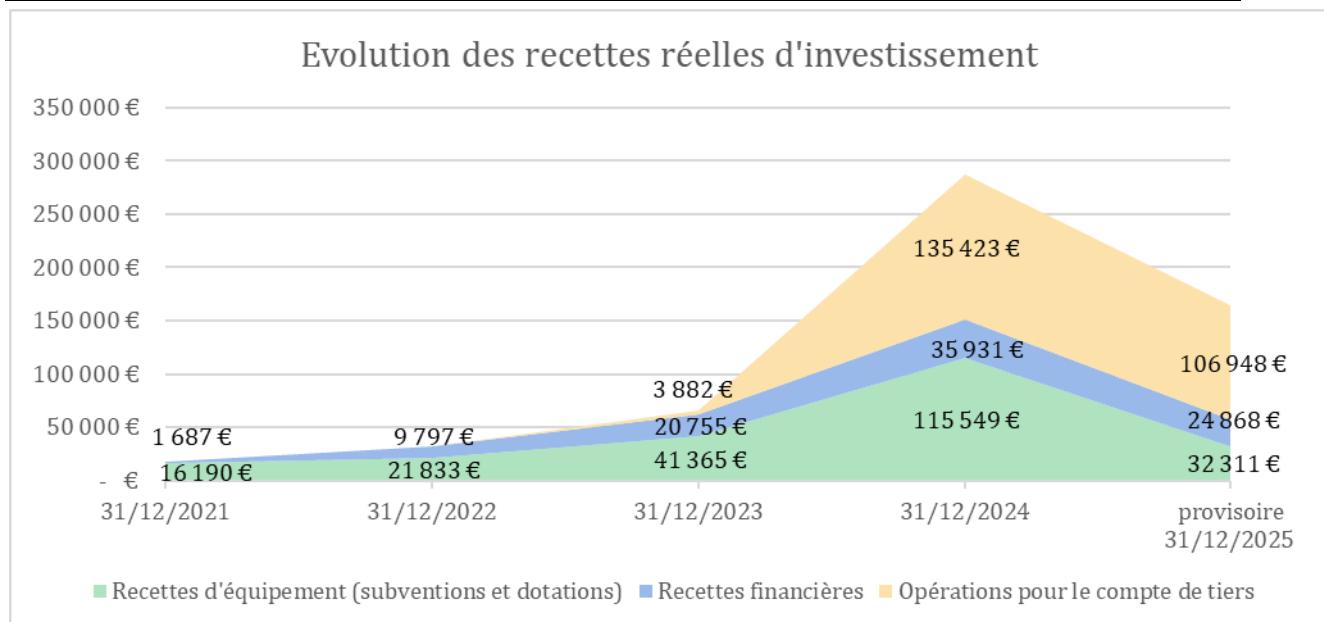
Les dépenses financières concernent essentiellement les avances versées à l'inter-parc massif central (IPAMAC) dans le cadre de projets communs. Ces avances fluctuent en fonction des dates de lancement des différentes opérations. Il n'y a pas eu d'avance versée en 2024, ni en 2025.

Depuis 2023, les travaux d'aménagement pour le compte de collectivités ou de particuliers sont comptabilisés en dépenses d'investissements. En 2024, ces actions s'étaient poursuivies dans le cadre des projets Abeille sauvage, Urbanisme et de nouvelles actions avaient été engagées au niveau de la restauration des milieux humides. En 2025, les opérations relatives à l'aménagement Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

des cours d'école ont été ajoutées, ainsi que les études sur les structures des toitures pour un éventuel aménagement de panneaux photovoltaïques pour certaines collectivités. Ces dépenses d'opérations de mandat pour compte de tiers sont amenées à s'accroître dans les années à venir.

Des gros travaux pour le compte de tiers dans le cadre de la restauration des milieux aquatiques (Horizon Europe) ont été reportés en 2026.

D - Section d'investissement-recettes



Les recettes d'investissement ont augmenté et viennent en compensation de la hausse des dépenses d'investissements.

La part non financée par des subventions a pu être imputée sur l'excédent reporté et les recettes d'amortissement des immobilisations. Aucun emprunt n'a donc été contracté dans ce cadre.

Les recettes pour opérations pour compte de tiers correspondent à la contrepartie financière des immobilisations réalisées pour les bénéficiaires de certaines actions. Les financements correspondent à 100% des dépenses pour le programme sur la restauration des milieux naturels, 86% pour le projet sur les abeilles sauvages, 75% pour l'aménagement des cours d'école.

Des subventions ont été perçues en compensation de l'acquisition d'immobilisations concernant du matériel de mesure aquatique et d'aménagement pour les réseaux d'interprétation.

Actuellement le parc a perçu des acomptes, dans le cadre du programme Life Wildbees (abeilles sauvages) et Horizon Europe (restauration des milieux aquatiques), supérieurs aux dépenses engagées. En fonction du montant réalisé d'ici la fin d'année, un ajustement de ce trop perçu sera constaté en fin d'exercice. Ce décalage explique pour ces opérations que le montant des recettes soit supérieur à celui des dépenses.

3 – Evolution 2021-2025 : résultat

Ce tableau présente l'évolution du résultat après reprise des excédents ou déficits réalisés sur les exercices précédents.

	2021	2022	2023	2024	Estimation 31/12/2025
Résultat à la clôture fonctionnement	437 985 €	483 063 €	420 664 €	35 769 €	146 360 €
Résultat à la clôture investissement	338 809 €	373 368 €	233 711 €	415 639 €	512 361 €
Total	776 794 €	856 431 €	654 375 €	451 408 €	658 721 €

Pour les deux sections, le résultat à la clôture a été excédentaire sur l'ensemble de la période.

4 - Etat de la dette

A - Structure de la dette :

Depuis juillet 2023, le syndicat mixte n'a plus d'emprunt en cours.

B - Encours de la dette :

Prévision 2026 : **0 €**.

Pour 2026, il n'est pas prévu d'avoir recours à l'emprunt.

C - Encours à court terme :

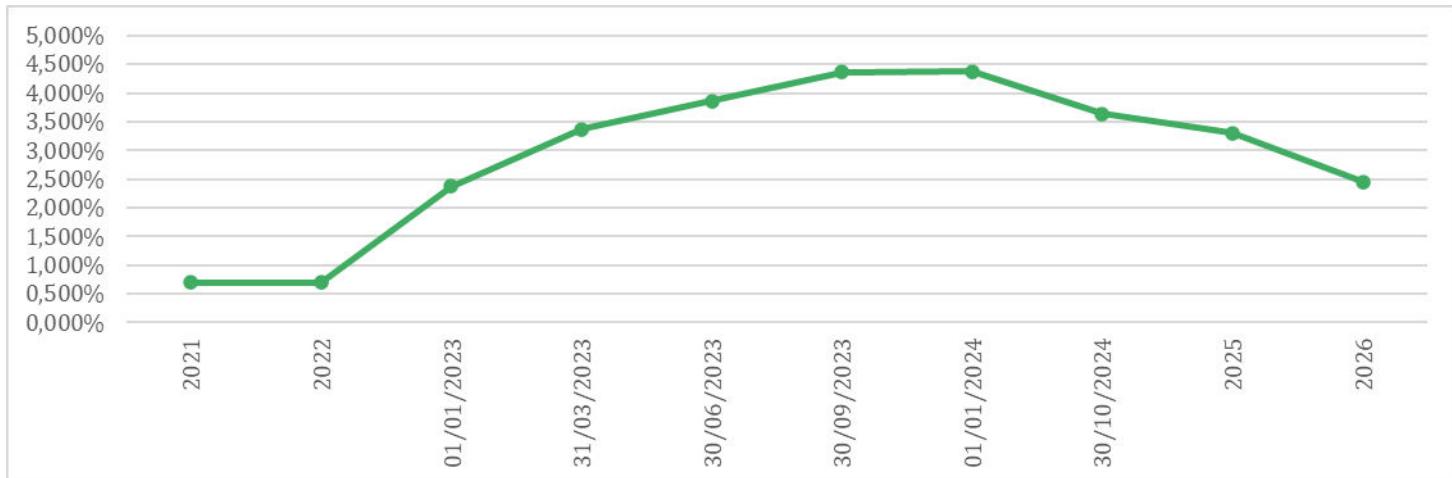
Le syndicat mixte a besoin de recourir à l'utilisation d'une ligne de trésorerie. Cette nécessité est due au décalage entre la réalisation des actions et la perception des subventions afférentes.

En 2023 et 2024, le taux d'intérêt concernant la ligne de trésorerie était passé à un taux variable ; indexé sur l'ESTER (taux interbancaire de la zone euro) + 0,47% (pour 2024).

En 2025, le taux d'intérêt est repassé à un taux fixe de 3.3%.

En 2026, le taux d'intérêt sera de nouveau basé sur un taux fixe à 2.45%. La ligne de trésorerie a été contractée auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant maximum de 500 000 €.

Evolution des taux d'intérêts sur la ligne de trésorerie :



Le versement des contributions statutaires ne pouvant intervenir qu'après le vote du Comité Syndical, le syndicat mixte a systématiquement recours à cette ligne de trésorerie dans les premiers mois de l'année mais aussi plus fréquemment maintenant en cours ou en fin d'année du fait du décalage plus important dans le versement des subventions.

5 - Les indicateurs financiers

A- Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie :

Le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie sont déterminés au moment de l'arrêté des comptes. Ils sont issus d'une image figée des comptes au dernier jour de l'exercice. Les comptes 2025 n'étant pas encore clôturés, ces ratios ne peuvent être présentés pour l'exercice.

Le fonds de roulement s'apparente à une réserve. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. Le fonds de roulement constitue également une réserve dans laquelle le Parc pourra être amené à puiser pour financer ses dépenses d'équipement.

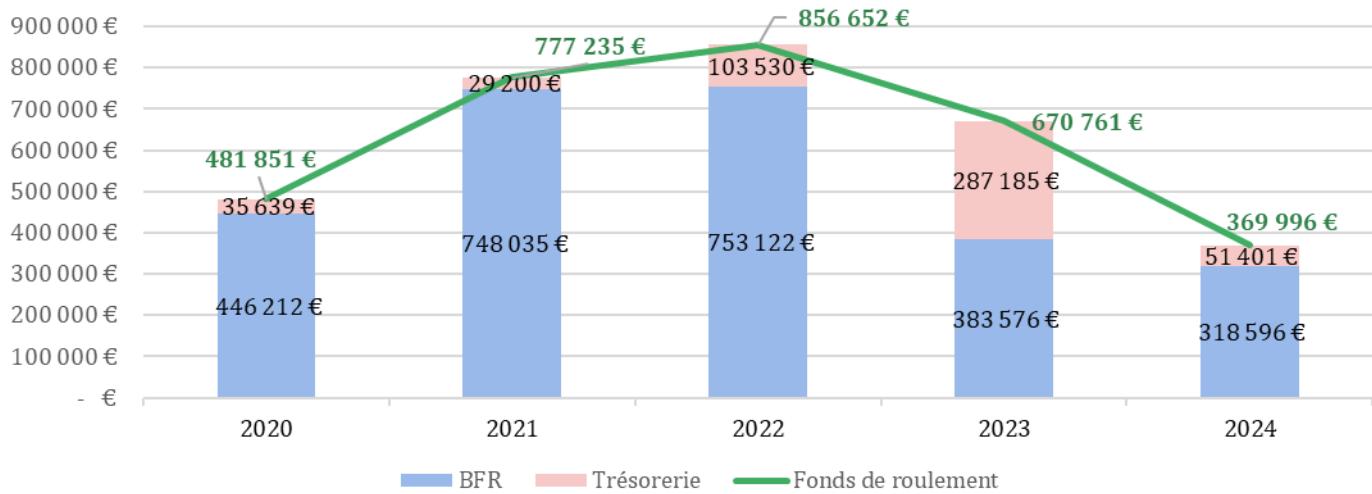
Le Fonds de roulement net global (FRNG) doit être positif ; s'il est négatif, il constitue un point de fragilité. Concernant notre collectivité, ce dernier est positif sur chaque exercice mais a diminué en 2024 (subventions en attente de traitement par les services instructeurs).

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus stocks et les dettes à court terme. Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette non encore payée vient diminuer ce besoin de financement.

La diminution du BFR est principalement due aux mandats de fin d'exercice qui n'étaient pas encore validés au niveau de la trésorerie.

La trésorerie comprend le solde du compte au Trésor le dernier jour de l'exercice.

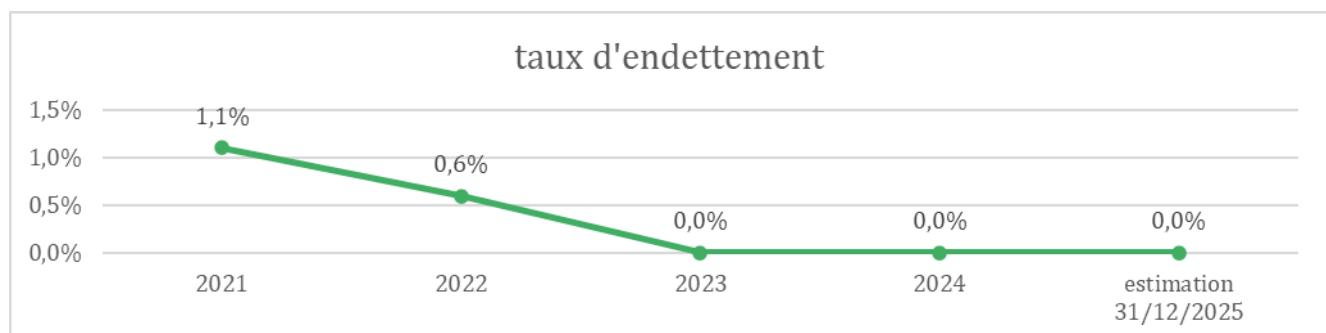
Evolution du Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie



B- Taux d'endettement

Le taux d'endettement permet de mesurer la charge de la dette par rapport à ces recettes.

Le parc n'ayant eu jusqu'en 2023 qu'un seul emprunt, le taux d'endettement très faible a de plus diminué corrélativement au remboursement de celui-ci.



PARTIE II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Depuis 2024, les orientations budgétaires sont présentées selon la norme comptable M57.

Outre ses actions propres, le Parc, par le biais des programmes qu'il porte et qu'il anime, mobilise ou aide à la mobilisation de financements (Europe, Agences de l'eau, Ademe, Etat, ...) pour des projets en faveur du territoire.

Jusqu'en 2025, il pouvait s'agir des Mesures agro-environnementales et climatiques - MAEC (actions conjointe biodiversité/agriculture) qui représentent ainsi des retours directs aux agriculteurs, ou du dispositif « des maîtrises d'ouvrage externe (MOE) » (les +Parc), financés par la Région dans le cadre du Contrat Parc au bénéfice des collectivités, entreprises et habitants du territoire.

L'ensemble de ces financements étant directement versés aux bénéficiaires, ils n'apparaissent donc pas dans le budget parc.

Pour 2026, la Région a annoncé une diminution de sa participation financière dans le cadre du contrat parc mais les montants restent à confirmer. Pour l'établissement de ce rapport d'orientation budgétaire, il a été pris en compte des contributions statutaires stables par rapport à 2025, une baisse de 37% du Contrat parc fonctionnement par rapport aux montants initialement contractualisés lors de la signature en 2023 et aucune nouvelle subvention en investissement. Cela représente une baisse globale par rapport au Contrat parc signé de 20%.

I. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1 - Présentation globale

Le montant total prévisionnel du budget 2026 en section de fonctionnement proposé s'élève à **2 779 360 €**.

A - Dépenses :

Chapitre	Budget 2025	Estimation 31/12/2025	Prévisions 2026
C011 Charges à caractère général	788 010 €	484 989 €	794 160 €
C012 Charges de personnel et frais assimilés	1 737 200 €	1 630 307 €	1 756 400 €
C65 Autres charges de gestion courante	144 070 €	122 197 €	123 020 €
Total des dépenses de Gestion courante	2 669 280 €	2 237 493 €	2 673 580 €
C66 Charges financières	7 000 €	4 900 €	7 000 €
C67 Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €
C68 Dotations aux provisions	2 000 €	0 €	500 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 678 280 €	2 242 393 €	2 681 080 €
C042 Opérations d'ordre de transferts entre sections-Dotation aux amortissements	114 430 €	108 944 €	98 280 €
TOTAL	2 792 710 €	2 351 337 €	2 779 360 €

B - Recettes :

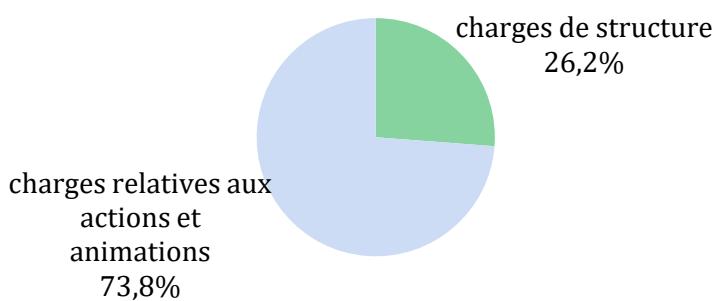
Chapitre	Budget 2025	Estimation 31/12/2025	Prévisions 2026
C013 Atténuations de charges	8 501 €	39 654 €	17 000 €
C70 Produits des services, du domaine et ventes divers	16 240 €	26 462 €	18 890 €
C74 Dotations et participations	2 696 230 €	2 375 965 €	2 562 810 €
C75 Autres produits de gestion courante	2 000 €	814 €	1 000 €
Total des recettes de Gestion courante	2 722 971 €	2 442 895 €	2 599 700 €
C77 Produits exceptionnels	- €	- €	- €
C78 Reprise provisions	- €	- €	- €
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 722 971 €	2 442 895 €	2 599 700 €
C042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	33 970 €	19 034 €	33 300 €
C002 Résultat N-1 reporté	35 769 €	35 769 €	146 360 €
TOTAL	2 792 710 €	2 497 698 €	2 779 360 €

2 – Estimation détaillée

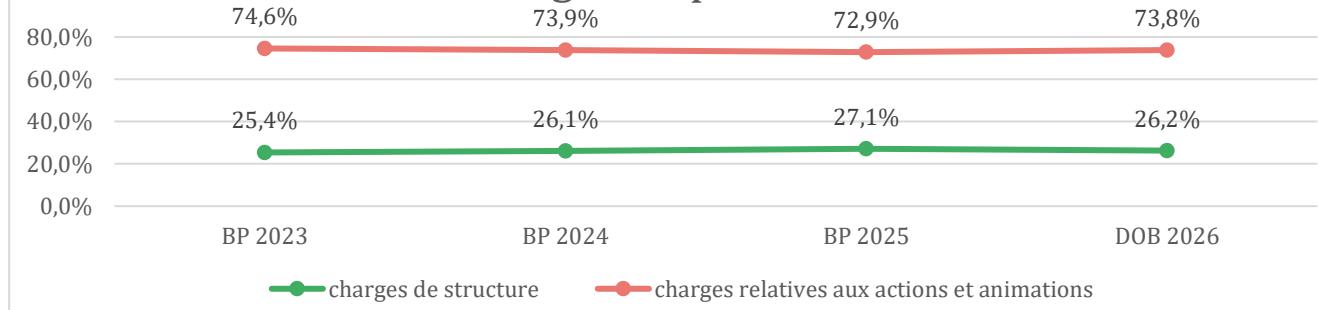
A - Dépenses

Dans les éléments donnés ci-dessous, ne sont abordés que les chapitres significatifs. Il est entendu par dépenses d'animation, les charges de personnel affectées directement à la réalisation des différents projets. Les dépenses d'action correspondent à toutes les autres dépenses nécessaires à la réalisation des projets hors les frais de personnel.

Répartition des charges à caractère général et charges de personnel



Répartition des charges à caractère général et charges de personnel



▪ **Les charges à caractère général** (chapitre 011)

Elles intègrent en premier lieu les charges de fonctionnement général qui ne peuvent être affectées directement aux actions menées par le Parc.

Les charges de fonctionnement général comprennent les frais d'énergie, de location et d'entretien des locaux, la maintenance des matériels (en particulier le parc informatique et automobile), les taxes, les frais de déplacements des agents, les fournitures administratives, les primes d'assurance, les frais d'insertion obligatoires pour les marchés, les frais d'affranchissements et les frais téléphoniques soit environ 26 % des charges de ce chapitre.

Outre ces charges, ce chapitre comptabilise les dépenses liées aux actions : il s'agit principalement des rémunérations de prestataires extérieurs, séminaires, études, formation, publications et communications. La part de ces dépenses représente environ 74% des charges de ce chapitre.

Les actions prévues en 2026 sont dans la continuité de celles déjà effectuées en 2025.

Il est proposé de prendre en compte dans l'évolution des coûts un taux moyen d'inflation de +1,70% par rapport à 2025, conformément aux prévisions nationales au moment de l'élaboration des orientations budgétaires.

Pour 2026, le parc doit renouveler son marché concernant les prestations d'assurance. Une hausse de cette dépense est prévisible mais non estimable de façon fiable à ce jour. Un ajustement du poste sera effectué lors de l'établissement du budget primitif.

De même, concernant la fourniture d'électricité, à compter du 1^{er} janvier, le nouveau contrat signé dans le cadre du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie piloté par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19), prévoit une fixation bimensuelle du tarif.

En conclusion, la progression du chapitre 011 (Charges à caractère général) par rapport au prévisionnel 2025 reste mesurée (+0,8%).

▪ **Les charges de personnel** (chapitre 012)

Les prévisions d'évolution des dépenses de personnel prennent en compte, notamment :

- L'impact des mesures décidées au niveau national dont :
 - o Participation obligatoire des employeurs à la mutuelle santé (13 300€)
 - o Une nouvelle augmentation du taux de cotisation patronal pour la retraite des agents de la fonction publique (+3% soit environ 7 400 €).

- La création d'un emploi chargé du plan stratégie climat pour 35 000€ (10 mois en 2026) financé à 100%.
- La création d'un emploi chargé de la biodiversité pour 35 000€ (10 mois en 2026) financé à 100%.
- Le financement de postes de remplacement pour pallier l'absence d'agents (congés parentaux, maladie) pour 8 000 € avec un financement partiel par l'Assurance maladie et l'assurance statutaire.
- Les revalorisations individuelles de rémunération en fonction de l'ancienneté des agents (9 agents concernés en 2026).
- En contrepartie, deux emplois non permanents d'ingénieurs qui avaient été prévus au budget en 2025 pour besoins occasionnels n'ont pas été reconduits pour un total de 59 500 €.

Au final, l'évolution du chapitre 12 (Dépenses de personnel) entre 2025 et 2026 reste très contenu (+1,1%).

B - Recettes :

En l'absence de fiscalité propre, les recettes de fonctionnement courant du Syndicat mixte sont constituées pour 2026 :

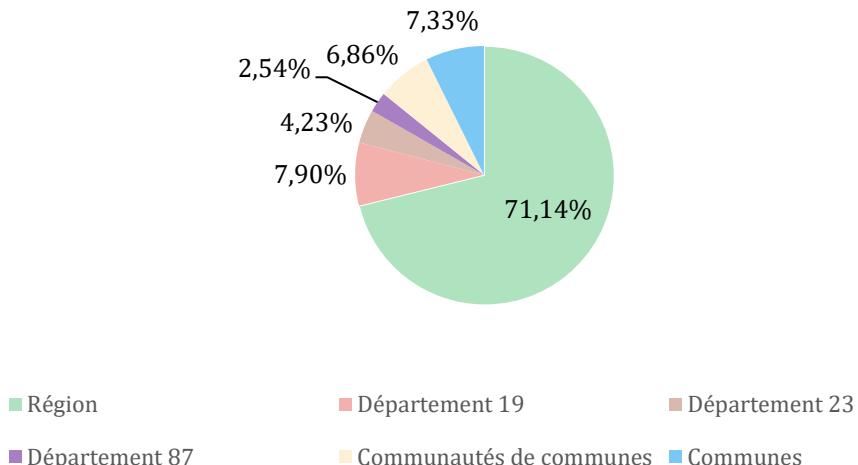
- des contributions statutaires des membres (Région, Départements, communes, EPCI) qui représentent environ 37,49% des recettes de fonctionnement du Parc ;
- de la contribution de l'Etat, qui représente 5% des recettes de fonctionnement du Parc
- des recettes propres liées aux activités du Parc (ventes à la maisonnette, locations de vélo à assistance électrique, prestations effectuées par les agents à l'extérieur) qui représentent 1,42% des recettes ;
- et des participations et subventions reçues au titre des programmes d'actions (56,09% des recettes).

- **Participations et contributions (chapitre 74)**
 - **Les contributions statutaires**

Il s'agit de la participation statutaire des collectivités membres du Syndicat. Elles sont définies à l'article 22 des statuts du syndicat mixte.

Après une évolution de 2018 à 2020, celles-ci sont inchangées depuis 2021. Il est proposé de ne pas les faire évoluer en 2026. Les évolutions de la population du territoire sont prises en compte pour établir le montant des contributions annuelles des communes et communautés de communes.

	Budget 2025	Réalisé 2025	Budget 2026
Région	693 329,00 €	693 329,00 €	693 329,00 €
Département 19	76 860,00 €	76 860,00 €	76 994,40 €
Département 23	41 524,00 €	41 524,00 €	41 246,80 €
Département 87	24 553,20 €	24 553,20 €	24 726,80 €
Communautés de communes	66 840,00 €	66 843,00 €	66 862,60 €
Communes	71 470,00 €	71 468,60 €	71 484,00 €
TOTAL	974 576,20 €	974 577,80 €	974 643,60 €



- La contribution de l'État (chapitre 74)**

Il s'agit de la dotation annuelle de l'Etat au fonctionnement (Ministère de l'Ecologie).

Montant prévisionnel : 130 000 €

- Les subventions sur actions et animations (chapitre 74)**

Il s'agit des subventions qui sont sollicitées auprès de financeurs pour la mise en œuvre et l'animation des actions dans le cadre du contrat Parc ou dans le cadre de programmes spécifiques portés par le Parc.

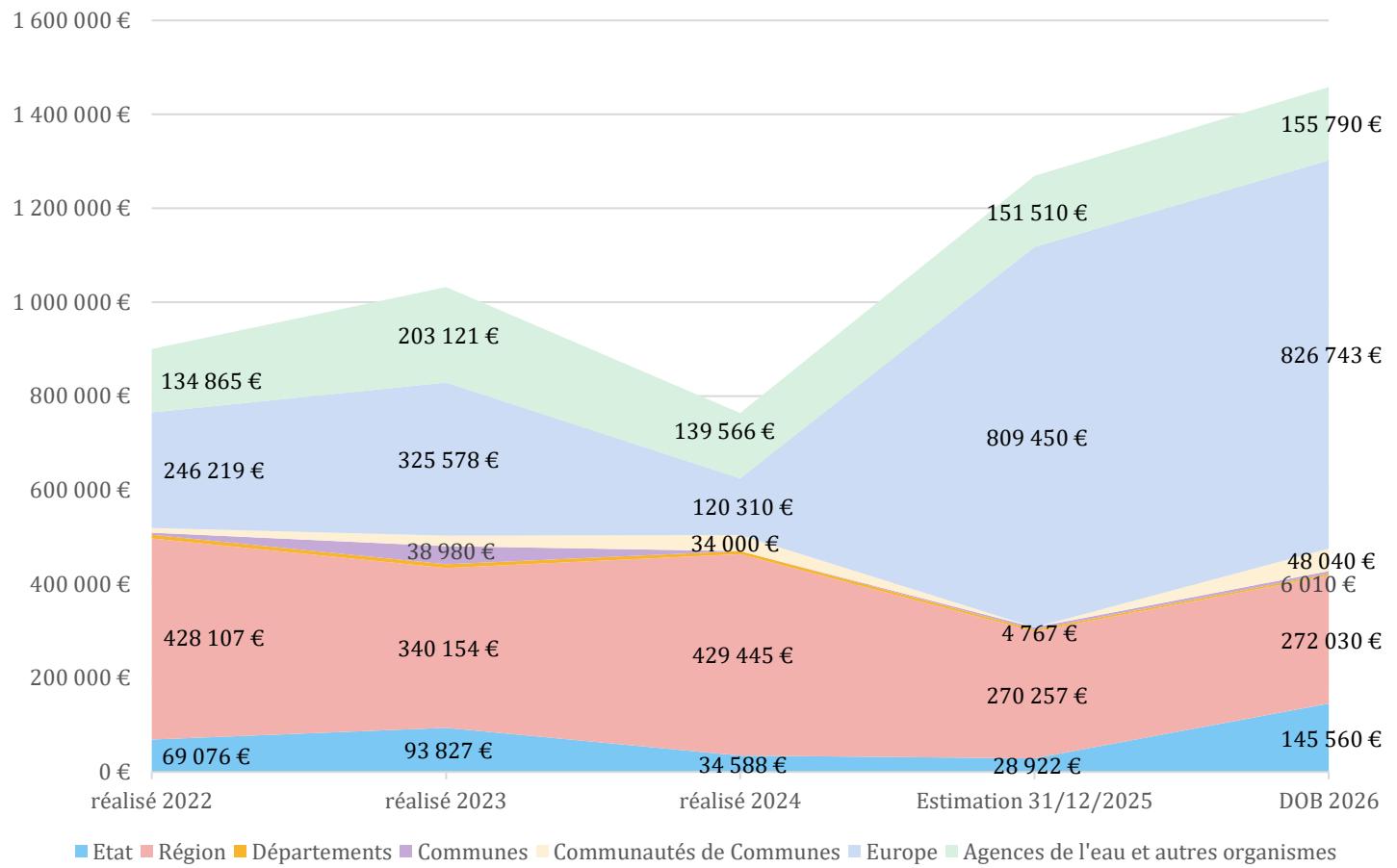
Elles apparaissent en baisse par rapport au prévisionnel 2025 dans les projections 2026 pour une raison principale : le montant 2025 était exceptionnellement plus élevé car il intégrait des subventions concernant des actions menées sur des années antérieures (subventions européennes Natura 2000, programme éducation et charte forestière) pour un montant de 418 000 € dont le paiement avait été différé du fait d'un retard dans l'instruction des dossiers.

En contrepartie, le recours aux financements européens va être renforcé :

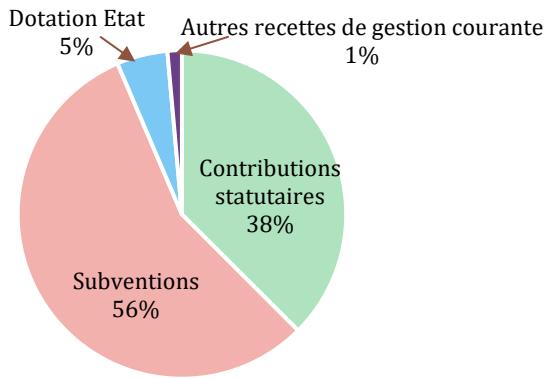
- Depuis 2024, le Parc a intégré le « projet Horizon Europe ». Il permet de proposer des actions d'adaptation au dérèglement climatique comme la restauration de zones humides dégradées, la restauration de la continuité écologique, la restauration de ripisylve.
- A partir de 2026, le Parc participera à de nouvelles actions financées par l'Union européenne : projet CANSTAR (promotion de l'astro-tourisme durable), programme « grands prédateurs » sur l'étude et la mise en place de matériel de suivi et d'expérimentation pour l'accompagnement des éleveurs, programme d'adaptation au changement climatique, à la protection de la biodiversité.

Il faut noter que cette source de financement comporte deux contraintes importantes : un traitement administratif et opérationnel relativement complexe et des délais de versement des subventions souvent longs.

Evolution des subventions par financeurs (actions et postes)



Répartition globale des recettes :



En 2026 une part importante des actions sera réalisée sur la section investissement. Il s'agit d'opérations de travaux effectués pour le compte de tiers concernant principalement les projets : abeilles sauvages, horizon europe, urbanisme et paysage.

Les subventions relatives à ces actions sont donc classées dans la section investissement.

II. BUDGET D'INVESTISSEMENT :

1 - Présentation globale

A - Dépenses :

Chapitre	Budget 2025	Estimation 31/12/2025	Prévisions 2026
C20 Immobilisations incorporelles	21 002 €	11 501 €	3 000 €
C204 Subventions versées	- €	- €	- €
C21 Immobilisations corporelles	170 133 €	73 277 €	178 090 €
C23 Immobilisations en cours	10 000 €	- €	10 000 €
Total des dépenses d'équipement	201 135 €	84 778 €	191 090 €
C16 Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
C27 Autres immobilisations financières	3 800 €	- €	9 430 €
Total des dépenses financières	3 800 €	- €	9 430 €
C45 Opérations pour le compte de tiers	515 855 €	49 147 €	373 800 €
Total des dépenses réelles d'investissement	720 790 €	133 925 €	574 320 €
C040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	33 970 €	19 034 €	33 300 €
C41 Opérations patrimoniales	63 740 €	4 368 €	36 960 €
TOTAL	818 500 €	157 327 €	644 580 €

B - Recettes :

Chapitre	Budget 2025	Estimation 31/12/2025	Prévisions 2026
C13 Subventions d'investissement (dont RAR)	109 415 €	31 062 €	79 200 €
C16 Emprunts et dettes assimilées	1 670 €	1 249 €	1 670 €
Total des recettes d'équipement	111 085 €	32 311 €	80 870 €
C10 Dotations, fonds divers et réserves	24 870 €	24 868 €	€
C27 Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
C024 Produits des cessions d'immobilisations	- €	- €	- €
Total des recettes financières	24 870 €	24 868 €	- €
C45 Opérations pour le compte de tiers	478 409 €	106 948 €	346 850 €
Total des recettes réelles d'investissement	614 364 €	164 127 €	427 720 €
C040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	114 430 €	85 554 €	98 280 €
C041 Opérations patrimoniales	63 740 €	4 368 €	36 950 €
C001 Résultat reporté ou anticipé (provisoire)	415 639 €	415 639 €	512 361 €
TOTAL	1 208 173 €	669 688 €	1 075 311 €

2 - Estimation détaillée

A - Dépenses :

- **Opération d'équipements** (chapitre 20, 21, 23 _hors RAR) :

Il s'agit essentiellement d'investissements nécessaires pour la mise en application des actions. En 2026, la part d'investissement d'équipement sera diminuée au profit des opérations sous mandat (investissements réalisés pour des tiers dans le cadre des missions du PNR). Les incertitudes pesant sur le financement des investissements par le Contrat parc versé par la Région nous incite également à une grande prudence sur ces dépenses.

Néanmoins, il est envisagé l'acquisition de nouveaux biens mobiliers. Ci-dessous les principaux d'entre eux :

2152 – Panneaux signalétiques	4 500,00 €
21621 – œuvres : sentier art et nuit	21 660,00 €
2181 - Borne recharge électrique	5 000,00 €
2181 – Kit photovoltaïque	1 500,00 €
21828 – Matériels de transport : nouveau projet vélos à assistance électrique	5 000,00 €
21848 – Mobilier pour aménagement projet RICE	5 000,00 €
21888 – Infrastructure agro écologique (panneaux signalisation, plantation haies, expérimentations de protection des troupeaux)	10 000,00 €
21888 – Réalisation d'un prototype de bivouac	8 000,00 €
21888 – RICE : équipements pour sentier art et nuit	5 000,00 €

21888 – RICE : équipements pour projet européen Canstar sur l'astrotourisme	30 000,00 €
21888 – matériels acoustiques et visuels pour inventaires chiroptères	3 000,00 €
21888 – drone	15 000,00 €
21888 – Aménagements sur les sites d'interprétation, maison du parc	15 930,00 €

Il est également prévu des investissements dédiés au renouvellement des immobilisations :

2051 – Logiciels – renouvellement	3 000,00 €
21351 – Installations générales, agencements des constructions	13 500,00 €
2158 – Matériels et outillages techniques - renouvellement	2 000,00 €
21828 – Matériel de transport - renouvellement	20 000,00 €
21838 – Matériel informatique – renouvellement	5 000,00 €
21848 – Matériel de bureau et mobilier – renouvellement	6 000,00 €
21888 – Autres immobilisations corporelles	2 000,00 €

▪ **Opération pour le compte de tiers & subventions d'équipement versées en nature :**

Dans le cadre de ses actions, le Parc effectue des investissements, notamment des travaux de réaménagement sur des terrains ne lui appartenant pas et pour lesquels des conventions sont signées avec les bénéficiaires.

Il s'agit notamment :

- d'actions d'aménagement de terrain auprès de collectivités ou de propriétaires privés dans le cadre du programme Life Wild Bees (programme européen sur les abeilles sauvages). Ces actions sont subventionnées par l'Europe à hauteur de 84% ;
- de projets d'aménagement dans le cadre des ateliers d'urbanisme rural auprès de collectivités. Pour ces programmes une participation de 25% par les communes est prévue.
- de restaurations de zones humides, de berges, de travaux d'aménagement dans le cadre du projet Horizon Europe. Ces dépenses sont financées à 100% par l'Europe, ou par la Région et l'agence de l'eau Loire Bretagne ;
- De restaurations ou constructions de murets en pierres sèches financés à 80% par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) dans le cadre du projet campus des métiers en collaboration avec l'Association Campus régional du Patrimoine bâti et le Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin ;
- D'études pour l'aménagement des cours d'école. Le financement est réalisé à hauteur de 30% par l'Etat pour les dossiers 2025 et 54% pour les dossiers 2026, 35% par la Région pour les dossiers 2025 mais plus financés en 2026 et 10% par les communes ;
- D'études de bourg dans le cadre du projet urbanisme. Une participation de 25% des communes est prévue.
- D'études de structure de toiture pour une mise en place éventuelle de panneaux photovoltaïques. Ces études sont financées à hauteur de 35% par la Région pour les dossiers 2025 mais plus financés en 2026, 50% par l'Europe pour les dossiers 2026, et une participation de 40% par les communes concernées.

▪ Dépenses financières

Une dépense financière est envisagée en 2026 à hauteur de 9 430 € du fait d'avances à consentir (avances IPAMAC- Opérations Interparcs Massif central) sur les projets tourisme durable (expérimentations de nouvelles offres), biodiversité (trame noire, milieux ouverts herbacés, forêts anciennes) et habitabilité/attractivité (connaissance des nouveaux arrivants, organisation de résidences de territoires).

Cette avance sera remboursée au parc à l'issu de la réalisation de l'opération.

B - Recettes :

▪ Opération pour le compte de tiers (chapitre 45) :

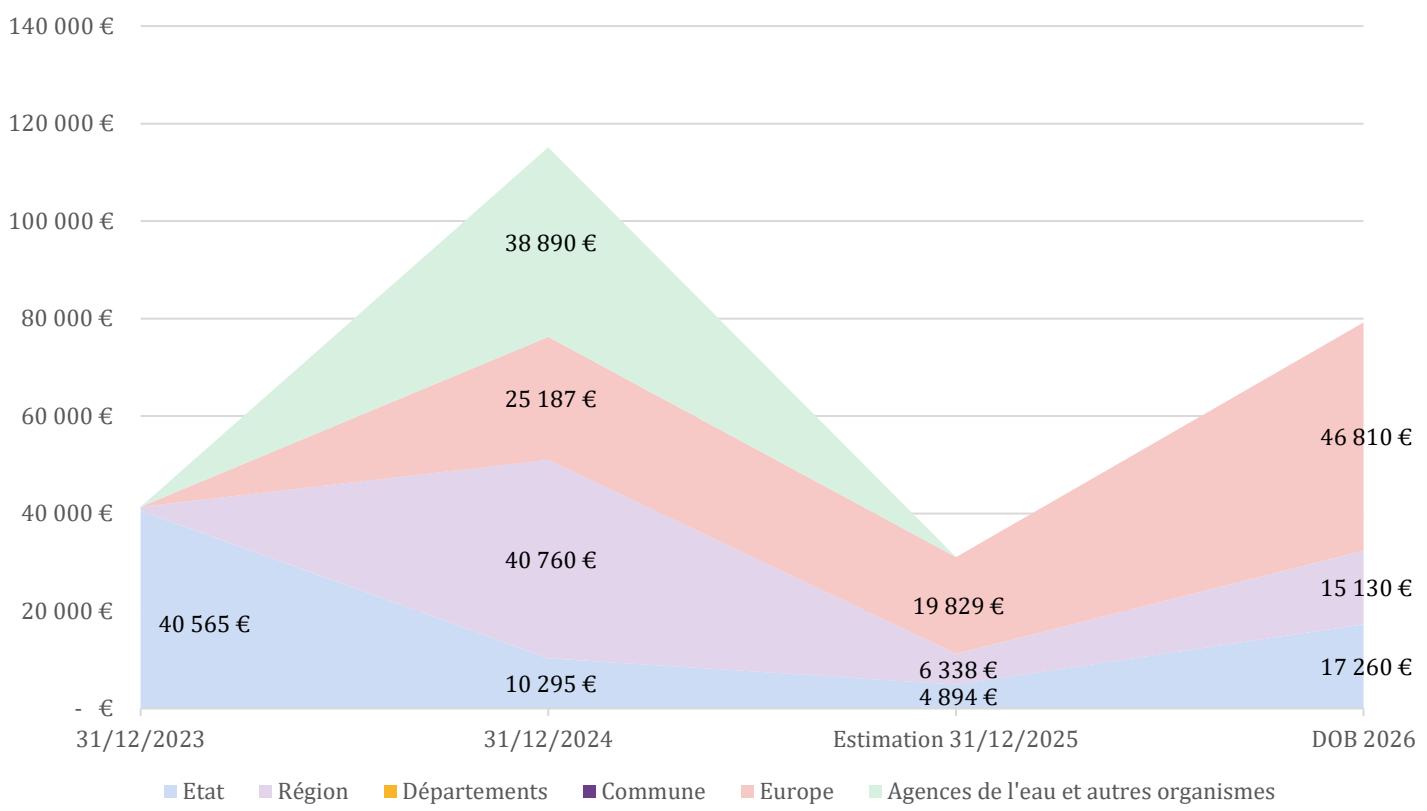
Les subventions et recettes perçues en contrepartie des aménagements et équipements réalisés pour des tiers mentionnés au paragraphe précédent sont enregistrées à ce chapitre.

▪ Subventions d'investissement (chapitre 13_hors RAR) :

Il s'agit des aides perçues sur les opérations d'équipements réalisées pour le compte du Syndicat mixte, hors des opérations de mandat pour compte de tiers.

Dans la mesure où le Parc réalise moins d'opérations d'équipement en 2026 qu'en 2025, les recettes correspondantes diminuent en proportion. Le montant de subvention de la Région indiqué correspond à des opérations commencées en 2025, donc financées par le contrat parc 2025 qui seront finalisées en 2026.

Evolution des subventions d'investissement par financeurs

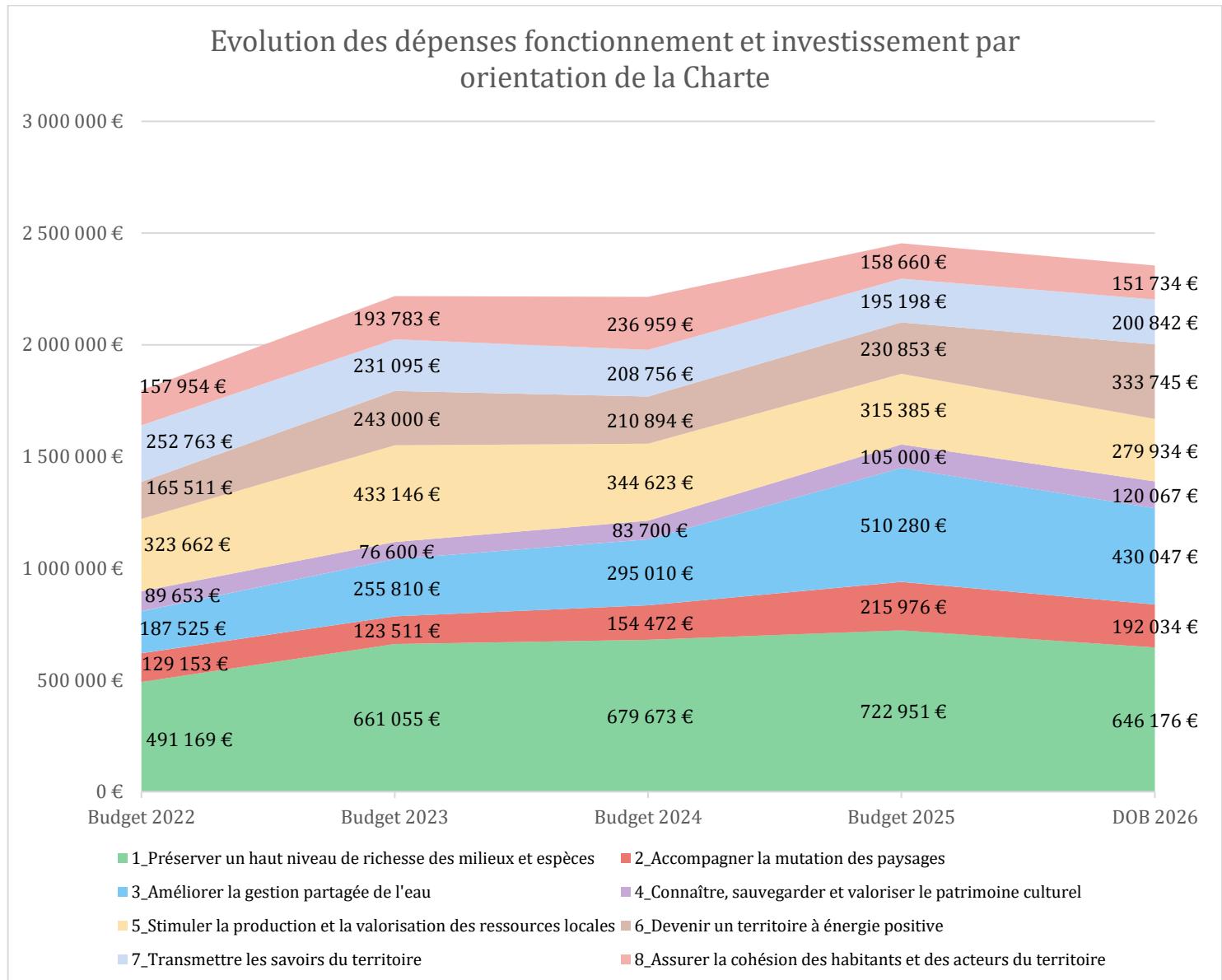


III - PRÉSENTATION BUDGETAIRE PAR LE PRISME DE LA CHARTE (PAR ORIENTATION)

Cette partie présente l'évolution envisagée du budget affecté directement aux actions du Parc (hors dépenses de structure) en fonction des 8 orientations de la Charte.

1. Evolution toutes sections confondues (fonctionnement et investissement)

A - Dépenses de fonctionnement et d'investissement :



Il est envisagé d'une part une consolidation des dépenses engagées sur certaines orientations :

- **Orientation 7 : Transmission des savoirs**, poursuite des actions et développement de la qualification du site de la Maison du Parc
 - **Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire**, poursuite des actions de communication, de partenariat culturel

D'autre part, certaines orientations seront renforcées :

- **Orientation 4 : Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel.** Par rapport au budget 2025, une augmentation de 14% des dépenses est envisagée afin de développer les actions engagées :
 - ◆ **Renforcement de la mission Pierre sèche** dans le cadre d'un partenariat entre l'association Campus régional du patrimoine bâti, le lycée des métiers du bâtiment de Felletin et le PNR ayant pour objectif de renforcer la filière Pierre sèche, savoir-faire historique du Limousin,
 - ◆ **La poursuite des actions Occitanes**
- **Orientation 6 : Devenir un territoire à énergie positive.** Une augmentation de 45% des dépenses par rapport au budget 2025 est prévue afin de poursuivre les actions et financer de nouvelles actions, dont :
 - ◆ **Etude et déploiement de sites d'observation du ciel étoilé,**
 - ◆ **Mise en œuvre de projets autour de la nuit**, avec l'aménagement d'un sentier art et nuit en développant la présence de l'art dans l'espace public, pour permettre à tous d'appréhender et découvrir la nuit lors d'une sortie nocturne. Ce projet est financé par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à hauteur de 70%
 - ◆ **Nouveau projet CANSTAR** : programme européen regroupant 6 partenaires dont le but est de promouvoir l'astrotourisme durable dans le respect de l'environnement.
 - ◆ **Nouveau projet sur la stratégie climat**, afin d'étudier les conséquences des changements climatiques actuels et futurs sur notre territoire ainsi que les actions à mettre en place.
 - ◆ **Poursuite du projet de territoire à mobilité inclusive** (projet visant à favoriser et massifier les solutions d'alternatives à la voiture individuelle, mise en place de réseau favorisant la mobilité).

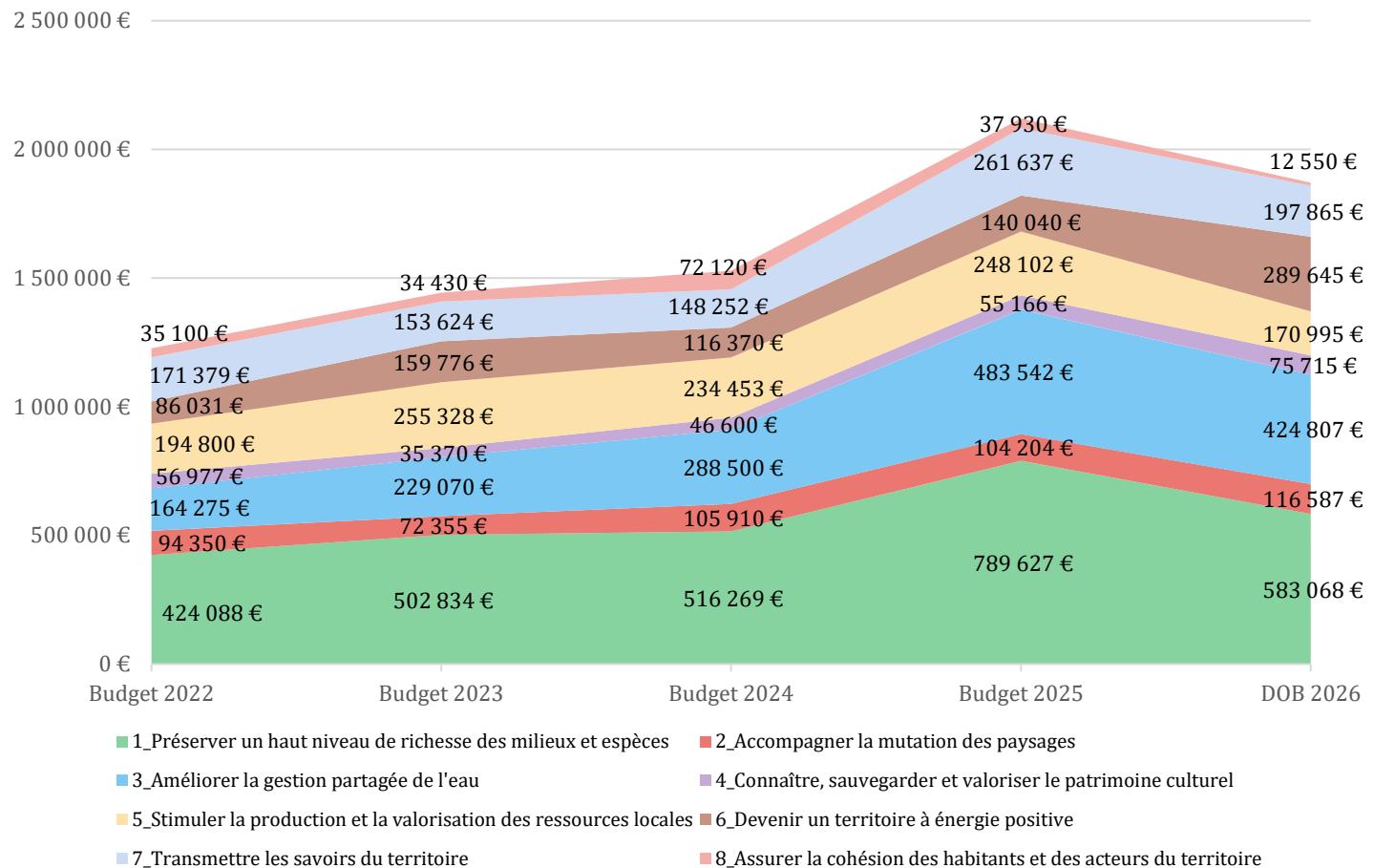
Enfin, il est prévu une baisse des dépenses pour quatre orientations suite à des ajustements budgétaires, notamment au niveau des opérations de mandat pour compte de tiers :

- **Orientation 1 : Préservation des milieux et des espèces** avec toujours un fort engagement du Parc sur ces opérations (environ 27% des dépenses totales sur action). Une baisse de 11% des dépenses est prévue en 2026 par rapport au budget 2025. Cette baisse est essentiellement due à l'ajustement des opérations pour compte de tiers dans le cadre du projet abeilles sauvages et à la reprise de certaines prestations Natura 2000 en régie Parc plutôt qu'en prestation extérieure.
- **Orientation 2 : Urbanisme et paysages.** Une baisse globale de 11% est constatée sur cette orientation par rapport au budget 2025. La baisse est envisagée sur des actions reportées ou poursuivies. Toutefois le lancement de nouvelles actions est programmée :
 - ◆ **Lancement du plan paysage et biodiversité**, en collaboration avec l'OFB (Office Français de la Biodiversité) afin d'apporter des connaissances en matière de paysage et d'écologie du paysage pour construire de façon partagée des projets de préservation

- ◆ **Lancement de l'étude sur une nouvelle charte signalétique**, ce projet prévu en 2025 a été reporté en 2026. Cependant le montant des dépenses prévisionnelles a été ajusté à la baisse par rapport au budget 2025,
- ◆ **Poursuite du programme d'aménagement des cours d'école**, avec toutefois une baisse prévisionnelle de dépenses pour les opérations de mandat pour compte de tiers.
- **Orientation 3 : Gestion partagée de l'eau.** Une baisse de 16% est envisagée essentiellement suite à un ajustement des opérations de mandat pour compte de tiers. En effet, le coût des travaux de restauration des milieux s'avère moins important que ce qui avait été envisagé initialement. Cette orientation représente 18% des dépenses d'actions. Cela se traduit par :
 - ◆ **La poursuite du programme Horizon Europe démarré en 2023** : programme européen associant 38 partenaires portant des objectifs de restauration et de gestion des milieux aquatiques. Ce projet est financé à 100% par l'Europe et les principales dépenses constituent des investissements pour des opérations de mandat pour compte de tiers. En 2026, le programme sera concrétisé par la réalisation physique des travaux après une longue période d'étude,
 - ◆ **Travaux de restauration de milieux aquatiques hors Horizon Europe.** Ces dépenses constituent également des dépenses d'investissement sur des opérations de mandat pour comptes de tiers. Ces projets sont financés à 20% par l'Europe et à 80% par l'agence de l'eau Loire Bretagne. Un projet a été retiré suite à l'incertitude de sa réalisation,
 - ◆ **La poursuite de l'action « Ressource en eau ».** Ce programme d'accompagnement technique et financier a pour objectifs de réduire la consommation directe et indirecte de l'eau sur le territoire.
- **Orientation 5 : Stimuler et valoriser les ressources locales.** Une baisse de 11% des dépenses par rapport au budget 2025 est également prévue, afin de prendre en compte notamment la baisse de la participation de la Région sur le contrat parc. Toutes les actions sont conservées mais les dépenses sont diminuées.

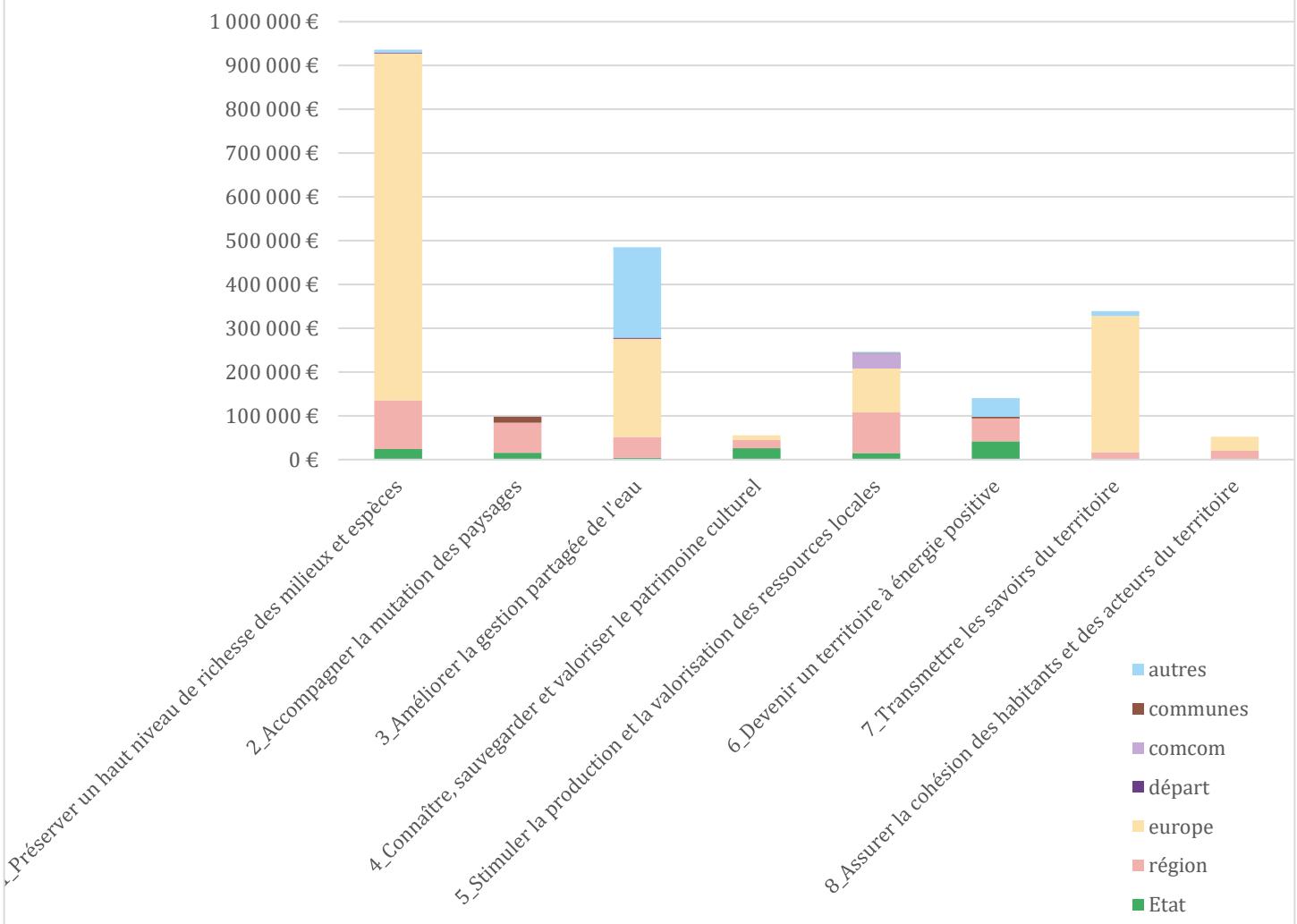
B - Recettes de fonctionnement et d'investissement :

Evolution des recettes fonctionnement et investissement par orientation de la Charte



L'évolution des recettes est en corrélation avec l'évolution des dépenses (en 2025, versement de subventions européennes au titre des années précédentes : orientation 1 et orientation 7 en particulier).

Recettes par financeurs et par orientation



C – Graphique : dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement :

Répartition des dépenses et recettes d'investissement et fonctionnement par orientation de la charte



2- Détail de la section de fonctionnement 2026 par orientation

Ce tableau présente la part du budget de fonctionnement affectée directement aux actions (hors charges de structure).

Les dépenses comprennent l'ensemble des charges dont celles liées à l'animation (charges de personnel).

Les recettes indiquent les financements extérieurs (subventions) hors l'autofinancement apporté par le Parc.

Axe de la charte	Orientation	Budget 2025		DOB 2026	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Axe 1_Millevaches territoire patrimonial	1_Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	573 531 €	670 485 €	595 344 €	544 902 €
	2_Accompagner la mutation des paysages	127 400 €	53 234 €	135 700 €	91 057 €
	3_Améliorer la gestion partagée de l'eau	170 200 €	147 462 €	156 047 €	150 807 €
	4_Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel	95 400 €	48 766 €	91 567 €	56 715 €
Sous-total : Axe 1_Millevaches territoire patrimonial		966 531 €	919 947 €	978 658 €	843 481 €
Axe 2_Millevaches territoire en transition	5_Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	300 885 €	240 552 €	271 934 €	166 195 €
	6_Devenir un territoire à énergie positive	215 133 €	132 810 €	261 505 €	239 325 €
Sous-total : Axe 2_Millevaches territoire en transition		516 018 €	373 362 €	533 439 €	405 520 €
Axe 3_Millevaches territoire participatif	7_Transmettre les savoirs du territoire	189 998 €	249 717 €	184 921 €	181 965 €
	8_Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire	133 310 €	32 000 €	147 234 €	12 550 €
Sous-total : Axe 3_Millevaches territoire participatif		323 308 €	281 717 €	332 155 €	194 515 €
Programme transversaux (Observatoire du territoire, évaluation charte)		64 405 €	18 282 €	49 466 €	32 368 €
Sous-total : Programme transversaux		64 405 €	18 282 €	49 466 €	32 368 €
TOTAL		1 870 263 €	1 593 309 €	1 893 718 €	1 475 884 €

3 – Détail de la section d'investissement par orientation

Axe de la charte	Dépenses par orientation	Budget 2025		DOB 2026	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Axe 1_Millevaches territoire patrimonial	1_Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	148 531 €	107 416 €	50 832 €	38 166 €
	2_Accompagner la mutation des paysages	64 606 €	44 940 €	56 334 €	25 530 €
	3_Améliorer la gestion partagée de l'eau	340 080 €	337 580 €	274 000 €	274 000 €
	4_Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel	9 600 €	6 400 €	28 500 €	19 000 €
Sous-total : Axe 1_Millevaches territoire patrimonial		562 817 €	496 336 €	409 666 €	356 696 €
Axe 2_Millevaches territoire en transition	5_Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	13 000 €	5 550 €	8 000 €	4 800 €
	6_Devenir un territoire à énergie positive	14 320 €	7 380 €	72 240 €	50 320 €
Sous-total : Axe 2_Millevaches territoire en transition		27 320 €	12 930 €	80 240 €	55 120 €
Axe 3_Millevaches territoire participatif	7_Transmettre les savoirs du territoire	15 300 €	13 770 €	15 921 €	15 900 €
	8_Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire	31 800 €	19 990 €	4 500 €	0 €
Sous-total : Axe 3_Millevaches territoire participatif		47 100 €	33 760 €	20 421 €	15 900 €
TOTAL		637 237 €	543 026 €	510 327 €	427 716 €

PARTIE III – STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

Cette dernière partie présente un bilan de l'évolution des effectifs de 2022 à 2025 et les perspectives pour l'année 2026 en fonction des orientations et actions prévues.
 Les chiffres 2025 sont donnés à titre provisoire en attendant la fin de l'exercice.

1 – Evolution 2022 – 2025 en équivalent temps plein

A. Par statut

		31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Emplois permanents	Fonctionnaires CNRACL	7,9	8,6	7,5	7,59
	Fonctionnaires IRCANTEC	0,97	0,97	0,74	0,60
	Sous-total fonctionnaire	8,87	9,57	8,24	8,19
	Contractuel CDD	16,3	14,3	14	12,74
	Contractuel CDI	4,8	7,8	10,7	11,70
	Sous-total contractuel	21,1	22,1	24,7	24,44
Total Permanents		29,97	31,67	32,94	32,63
Emplois non permanents		1,5	1	0	2,5*
TOTAL		31,47	32,67	32,94	35,13

* Dont 1,5 en remplacement de deux agents momentanément indisponible.

B. Par emploi

		31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Filière administrative	Attaché	7,8	6,8	7	6,99
	Rédacteur	0	1	1	1
	Adjoint administratif	3	3	3	3
Total filière administrative		10,8	10,8	11	10,99
Filière technique	Ingénieur	17,2	19,9	20,2	21,20
	Technicien	2,5	1	1	2
	Adjoint technique	0,97	0,97	0,74	0,94
Total filière technique		20,67	21,87	21,94	23,17
TOTAL		31,47	32,67	32,94	35,13

C. Par type de fonction

La fonction support concerne les agents affectés au fonctionnement général de la collectivité et à l'encadrement.

La fonction animation concerne les agents directement affectés à la réalisation des actions.

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Fonction support	7,97	8,77	8,44	8,73
Fonction animation	23,50	23,90	24,50	26,40

Ces différents indicateurs montrent une évolution mesurée des effectifs au cours de la période. En 2025, la progression des effectifs chargés de l'animation des dispositifs est principalement due au remplacement d'agents en congé maternité (+1,5 ETP).

Par ailleurs, la part des agents en statut fonctionnaire ou en contrat à durée indéterminée a progressé depuis 2021. Ces positions statutaires concernent maintenant plus d'un agent de la collectivité sur deux.

2 – Evolution des effectifs rémunérés en 2025

Cadre d'emploi	Effectifs au 31/12/2024	Recrutements	Départs	Effectifs au 31/12/2025*
Emplois permanents				
Attaché	8 (7 ETP)		Chargée de mission éducation (0,5 ETP - congé parental)	7 (6,49 ETP)*
Rédacteur	1 (1 ETP)			1 (1 ETP)
Adjoint administratif	3 (3 ETP)			3 (3 ETP)
Ingénieur	22 (20,2 ETP)		Géomaticien (1 ETP – fin de CDD)	21 (19,2 ETP)
Technicien	1 (1 ETP)	Géomaticien (1 ETP)		2 (2 ETP)
Adjoint technique	2 (0,74 ETP)	Agent d'entretien (0,34 ETP)	Agent d'entretien (0,14 ETP)	2 (0,94 ETP)
Emplois non permanents				
Attaché	0	Chargé de mission éducation remplaçant (0,5 ETP 4 mois)		1 (0,5 ETP)
Adjoint administratif	0	Chargée d'accueil saisonnier (1 ETP 2 mois)	Chargée d'accueil saisonnier (1 ETP 2 mois)	0
Ingénieur	0	Chargé de mission Agriculture remplaçant (1 ETP 4 mois) Chargé de mission bilan Natura 2000 – besoins occasionnels (1 ETP 3 mois)		2 (2 ETP)
Technicien	0	Chargé de suivi migration – besoins occasionnels (1 ETP 3 mois)	Chargé de suivi migration (1 ETP 3 mois)	0
TOTAL	37 (32,94 ETP)	7 (5,84 ETP)	5 (3,64 ETP)	39 (35,13 ETP)*

* dont modifications temps partiels non précisées dans ce tableau.

Concernant les emplois permanents en 2025, deux recrutements ont eu lieu :

- Emploi de technicien chargé de la géomatique et de l'informatique pour 1 ETP en remplacement de l'ingénieur chargé des mêmes missions dont le contrat s'est terminé le 30 juin 2025,
- Emploi d'adjoint technique chargé de l'entretien des locaux pour 0,34 ETP en remplacement de deux agents partis successivement en 2024 et 2025.

Au niveau des emplois non permanents :

- Deux recrutements pour remplacement d'agents en congé maternité,
- Deux recrutements pour besoins occasionnels (chargé de suivi migration oiseaux et chargée de mission bilan Natura 2000),
- Un recrutement pour besoins saisonniers (chargé d'accueil estival à la Maison du Parc).

3 – Effectifs prévisionnels 2026

Les mouvements dans les emplois envisagés en 2026 sont les suivants :

a) Sur emploi permanent :

Pas de création ou de suppression d'emploi envisagées. Des modifications de temps partiel sont prévues.

b) Sur emploi non permanent :

- Besoins occasionnels ou saisonniers :
 - 1 emploi d'adjoint administratif à temps plein d'une durée de deux mois pour l'accueil saisonnier à la Maison du Parc.
 - 1 emploi de technicien à temps plein d'une durée de trois mois pour le suivi de la migration des oiseaux.
 - Contrat de projet
 - 1 emploi d'ingénieur chargé de mission climat à temps plein (10 mois en 2026).
 - 1 emploi d'ingénieur chargé de mission biodiversité (10 mois en 2026).

Des remplacements sont également prévus pour des agents en congé parental ou à temps partiel suite à une naissance.

En outre, il sera fait appel à 1 agent en service civique pendant 6 mois en appui pour l'accueil du public sur le site de la maison du Parc.

◆ 4 - Récapitulatif des effectifs rémunérés prévus en 2026

EMPLOIS PERMANENTS 2026		
Cadre d'emploi	Poste	ETP 2026
FILIERE ADMINISTRATIVE		
ATTACHE TERRITORIAL (catégorie A)		7,09
ATTACHE	Direction générale	0,99
ATTACHE	Responsable administratif et financier	1
ATTACHE	Responsable finances et comptabilité	1
ATTACHE	Chargé de mission Patrimoine culture	1
ATTACHE	Chargé de mission Tourisme durable	1
ATTACHE	Chargé de mission Rando-Millevaches	1
ATTACHE	Chargé de mission Education au territoire	0,5
ATTACHE	Chargé de mission Education au territoire	0,6
REDACTEUR (catégorie B)		1
REDACTEUR	Chargé d'Accueil et d'animation	1
ADJOINT ADMINISTRATIF (catégorie C)		3
ADJOINT ADM PAL 2CL	Chargé de mission Communication	1
ADJOINT ADM	Assistante comptable	1
ADJOINT ADM	Secrétariat général	1
FILIERE TECHNIQUE		
INGENIEUR (catégorie A)		19,00
INGENIEUR PRINCIPAL	Responsable évaluation/animation territoriale	0,8
INGENIEUR	Responsable pôle technique	1
INGENIEUR	Coordinateur Natura 2000	1
INGENIEUR	Chargé de mission Natura 2000	0,8
INGENIEUR	Chargé de mission Natura 2000	1
INGENIEUR	Chargé de mission Grands prédateurs	1
INGENIEUR	Chargé de mission Abeilles sauvages	1
INGENIEUR	Chargé de mission Patrimoine naturel	0,8
INGENIEUR	Chargé de mission Chavanon en action	0,6
INGENIEUR	Chargé de mission Chavanon Creuse amont	1
INGENIEUR	Chargé de mission Sources en action	1
INGENIEUR	Chargé de mission Ressource eau	0,8
INGENIEUR	Chargé de mission Urbanisme	1
INGENIEUR	Chargé de mission Paysage	0,8
INGENIEUR	Chargé de mission Agriculture alimentation	0,8
INGENIEUR	Chargé de mission Agriculture marque parc	1
INGENIEUR	Chargé de mission Agriculture (PAEC)	0,8
INGENIEUR	Chargé de mission Charte forestière	1
INGENIEUR	Chargé de mission Territoire à énergie positive	1
INGENIEUR	Chargé de mission Energie Réserve internationale de ciel étoilé (RICE)	0,8
INGENIEUR	Chargé de mission Mobilité inclusive	1
TECHNICIEN (catégorie B)		2
TECHNICIEN	Technicien Natura 2000	1
TECHNICIEN	Géomatique et informatique	1
ADJOINT TECHNIQUE (catégorie C)		0,94
ADJOINT TECHNIQUE	Agent d'entretien	0,34
ADJOINT TECHNIQUE	Agent technique	0,60
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS en équivalent temps plein		33,03

EMPLOIS NON PERMANENTS 2026

Ingénieur	Mission Climat (10 mois à 1 ETP)	0,83
Ingénieur	Mission Biodiversité(10 mois à 1 ETP)	0,83
Technicien	Suivi migration oiseaux (3 mois à 1 ETP)	0,25
Adjoint administratif	Saisonnier maisonnette (2 mois à 1 ETP)	0,17
Agents de remplacement	Remplacement agents absents	0,19
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS en équivalent temps plein		2,27
TOTAL EMPLOIS 2026 en équivalent temps plein		35,30

Evolution des effectifs (emplois permanents)

